

DEC213323DAJ

Décision portant désignation de M. Alain Schuhl et de Mme Gaëlle Bujan en qualité d'autorités d'enregistrement déléguées du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180754DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée à la protection des données du CNRS ;

Vu la décision DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science,

DECIDE :

Article 1^{er}. – A compter du 1^{er} octobre 2021, M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science, et Mme Gaëlle Bujan, déléguée à la protection des données, sont désignés en qualité d'autorités d'enregistrement déléguées du CNRS.

Article 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 octobre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

